



Précision sur l'art. 222 al. 1 et l'art. 240 al. 1 – Règles spéciales en SAR C et M15

Art. 222 Règles spéciales applicables en SAR C (M15)

¹ Les matches se jouent avec le système de jeu 6-6 ou 6-3, mais sans permutation.

² ... (abrogé)

³ Les équipes jouent sans libéro.

Art. 240 Règles spéciales pour les M15

¹ Les matches se jouent avec le système de jeu 6-6 ou 6-3, mais sans permutation.

² ... (abrogé)

³ Les équipes jouent sans libéro.

→ La formulation de l'art. 222 al. 1 et de l'art. 240 al. 1 RV

« Les matches se jouent sans permutation » signifie :

Aucune permutation n'est autorisée durant le jeu. (Attaquer sur une croix ou derrière le passeur ne compte pas comme permutation).

« Les matches se jouent avec le système de jeu 6-6 » signifie :

Tous les joueurs sont attaquants et passeurs. La passe est autorisée depuis n'importe quelle position : si l'équipe décide par exemple de jouer en P1, chacun des 6 joueurs doit faire la passe dans cette position sur réception de service (C1). Ce système de jeu ne peut pas être changé durant un set. Il est évident qu'en cas de réception imprécise, la passe est exceptionnellement autorisée depuis les autres positions. Sur défense/contre-attaque (C2), il n'y a plus de limitation par rapport à la passe.

« Les matches se jouent avec le système de jeu 6-3 » signifie :

Dans le système de jeu 6-3 (6 attaquants, 3 passeurs), il y a sur le terrain 3 passeurs qui doivent être clairement désignés (p. ex. porter un maillot de couleur différente ou une chasuble) et ne sont pas positionnés les uns à côté des autres. Les positions de départ des passeurs sont donc obligatoirement 1-3-5 ou 2-4-6. Celui des 3 passeurs qui se trouve sur la position 3 en ensuite 2 fait la passe sur réception (C1) et sur défense/contre-attaque (C2). Ici aussi, en cas de réception imprécise, chaque joueur est exceptionnellement autorisé à faire la passe.

En cas de doute, c'est le chef arbitre qui décide.